

La procédure

1. La demande

Chaque demandeur souhaitant proposer une annonce devra adresser sa demande au service communication par mail à fm@val-erdre-auxence.fr ou en utilisant le **formulaire dédié sur le site internet** www.val-erdre-auxence.fr/flash-val-derdre-auxence/

La demande doit être adressée au plus tard 5 jours avant la sortie du flash. *Par exemple, si le prochain flash est prévu le 19 janvier, les annonces doivent être envoyées au plus tard le 14 janvier.* La date limite de réception des annonces est indiquée à la dernière page du flash précédent.

2. Le message

Pour une lecture efficace, il est conseillé d'être très synthétique. **L'annonce devra être courte et comporter les informations de base** : Qui ? Quoi ? Où ? Quand ? Quels horaires ? Autres informations utiles (contact, etc.) ?

3. La publication

Les annonces reçues sont généralement traitées par ordre d'envoi. Leur place dans le flash n'est pas garantie et dépend du nombre de demandes reçues à la date limite de réception. Les informations locales sont privilégiées.

L'annonce sera publiée une seule fois dans le flash. Si le demandeur en fait la requête, une même annonce pourra être publiée plusieurs fois de suite si l'espace disponible le permet.

Une annonce pourra être refusée si elle est réceptionnée après la date butoir ou si elle ne respecte pas les critères de publication. Une annonce pourra également être reportée en fonction de la place disponible.

Contentieux

La commune ne pourra être tenue responsable des conséquences que le contenu d'une annonce, erronée ou mal interprétée, aurait pu générer.

En cas d'impossibilité de publier une ou plusieurs annonces (selon les critères définis) en raison d'un manque d'espace, la commune est seule habilitée à faire un choix et aucune réclamation ne peut être faite.